Saint-Jacques-le-Mineur

LE JACQUEMINOIS

Volume 14, numéro 7 - 11 juillet 2022

Mot du conseil

Jean-Paul Sartre le philosophe disait que : « Les actions nous font exister et ne sont pas le simple effet de notre esprit ». Les neuf derniers mois ont été « dans l'action » et on peut dire que votre conseil a existé et a été dans le mouvement. Le temps a défilé et beaucoup de travail a été abattu. Nous avons pris chaque décision pour les citoyens au meilleur de nos connaissances et habiletés, dans l'espoir de bien répondre aux besoins de la collectivité.

Maintenant c'est le temps des vacances pour nous et pour vous. C'est l'occasion pour tous de prendre un moment de repos et de vraiment apprécier les gens qui nous aiment et que nous aimons en retour. C'est un instant pour soi, pour prendre un pas de recul et se choisir.

La vie ce n'est pas seulement de respirer mais c'est aussi la chance d'avoir le souffle coupé par la beauté de ce qui nous entoure. En cette période estivale qui débute, votre conseil vous souhaite cet émerveillement mais surtout beaucoup de petites joies et de grands bonheurs.

Votre équipe

Dossiers de greffe et affaires politiques

Adoption du règlement UR-1000 constituant le comité consultatif de l'urbanisme;

Adoption du règlement TX-701 sur le partage des frais relatifs aux travaux dans les cours d'eau sur le territoire de la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur;

Adoption du règlement AD-103 relatif au remboursement des dépenses des élu.es et des employé.es municipaux.

Les règlements et projets de règlements peuvent être consultés sur le site internet de la municipalité ou sur demande auprès des employés municipaux.

La prochaine séance du conseil aura lieu le mardi 26 juillet 2022 à la salle du conseil au 119 rue Renaud, à 19h. Les séances sont diffusées en simultanée sur la plateforme zoom et l'enregistrement est rendu disponible au lendemain des séances sur la chaîne YouTube et le site internet.

Les loisirs!

Aide financière—Camp de jour

Il n'est pas trop tard pour les inscriptions au camp de jour! Consultez le yopi.ca pour toutes les informations.

Rappel que la Municipalité offre une subvention au montant de 6$ par jour, pour chaque enfant inscrit au camp de jour, et ce jusqu'à un maximum de 240$ par enfant par année. Afin d'encourager le service local, sachez que la subvention offerte pour l'inscription dans un autre camp de jour ne sera plus disponible.

Vous pourrez faire votre demande de remboursement dès la fin du camp. Conservez vos factures!

Fête Nationale

Encore une fois mille mercis à tous ceux et celles qui ont participé de près ou de loin à l'organisation et au bon déroulement de nos célébrations de la fête nationale! Vous avez été extraordinaires!

Merci aussi à nos conteurs, Les Productions Bastien, et au groupe Belle et Bête pour leurs performances. Encore une fois, une chaleureuse main d'applaudissements!

Et finalement, merci à vous tous d'avoir participé en si grand nombre. À l'année prochaine!

Photos: Léonie Tardif, photographe

Club de marche et de course

Les rencontres du club de marche et de course ont lieu tous les jeudis à 19h, peu importe la météo. Rendez-vous devant le centre communautaire au 119 rue Renaud.

Les touts petits et les amis à quatre pattes sont les bienvenus!

Joignez-vous au groupe Facebook du club au https://www.facebook.com/groups/697179674970818 pour plus d'information.

Le service de l'urbanisme

Herbes longues

Il est de la responsabilité de tous les citoyens de procéder à l'entretien de leur terrain. Nous vous rappelons que les herbes longues sont considérées comme une nuisance lorsqu'elles dépassent 15 cm en vertu du règlement 2018-372 (sont exclus de ce règlement les terrains utilisés à des fins agricoles).

Nouvel employé pour la saison estivale

Notre équipe accueille un employé saisonnier, Jean-Christophe Richard, au poste d'analyste d'inventaire. Pour la période estivale, monsieur Richard visitera les piscines privées du territoire afin d'en vérifier leur conformité au *Règlement provincial sur la sécurité des piscines résidentielles* (S-3.1.02, r. 1). Le but premier de l'inventaire à être réalisé par monsieur Richard est simplement d'établir un portrait de l'état des installations, particulièrement celles datant d'avant le 1er juillet 2010.

Rappelons que le règlement provincial a été modifié le 1er juillet 2021 afin que les propriétaires des piscines construites avant le 1er novembre 2010 n'aient plus un droit acquis sur le respect des normes applicables. Considérant les coûts associés à l'installation d'une enceinte, surtout pour les piscines creusées et semi-creusées, un délai de deux ans a été accordé par le gouvernement aux propriétaires concernés pour la mise aux normes de leur cour qui devra être réalisée au plus tard le 1er juillet 2023.

Pour toutes questions sur la réglementation provinciale en vigueur au niveau des piscines, nous vous invitons à consulter le site du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation au : https://www.mamh.gouv.qc.ca/ministere/securite-des-piscines-residentielles/mesures-de-securite/

Vous pouvez également communiquer avec le service de l'urbanisme au 450 347-5446, poste 203 ou par courriel au amenagement@sjlm.ca

Visite des installations septiques

Comme vous savez, la municipalité procède présentement à l'inspection des installations septiques sur son territoire dans le but de fournir un portrait de la situation au conseil municipal afin d'orienter adéquatement ce dernier dans ses prises de décision ultérieures en matière de protection de l'environnement.

Tous ceux et celles qui ont des installations septiques sur leur terrain ont donc reçu un formulaire de recueil d'informations par la poste. SVP nous le renvoyer complété au meilleur de vos connaissances le plus rapidement possible. Vous recevrez par la suite un appel de la municipalité pour prévoir un rendez-vous d'inspection.

Demandes de permis

Veuillez noter que le Service d'urbanisme n'émettra pas de permis durant les vacances de la construction entre le 23 juillet et le 6 août. Toutefois, l'obligation de se procurer un permis pour entreprendre des travaux demeure! C'est pourquoi nous demandons aux citoyens de tenir compte de ce fait dans leur planification et de déposer leurs demandes d'information et de permis avant le 20 juillet prochain. Il est également demandé que les demandes relatives à des projets plus complexes (piscines, bâtiments principaux et bâtiments accessoires) soient déposées avant cette date car la période d'analyse peut requérir plus de temps dans certains cas.

Durant ces 2 semaines, l'inspecteur municipal assurera l'intérim pour toute demande ponctuelle et sera joignable au 450-347-5446, poste 204, ou par courriel au : inspection@sjlm.ca

Les dossiers communautaires

Parc Safari

Dans le cadre des festivités du 50e anniversaire du Parc Safari, une entente a été conclue entre celui-ci et la MRC des Jardins-de-Napierville, pour permettre aux résidents de la MRC d'avoir accès au parc pour seulement 5$ par personne!

Les résidents de Saint-Jacques-le-Mineur pourront bénéficier de ce tarif du 15 au 21 août prochains. Vous n'avez qu'à présenter la lettre de partenariat signée par la mairesse, ainsi qu'une preuve de résidence valide (permis de conduire).

La lettre sera disponible sur nos réseaux sociaux, notre site web, ainsi qu'en version papier à la mairie.

Bibliothèque

Horaire de la bibliothèque :

Lundi :18 h 30 à 20 h 30

Mercredi :15 h à 17 h et 18 h 30 à 20 h 30

Samedi : 10 h 30 à 12 h

Adresse : 89 rue Principale

La thématique du mois à la bibliothèque : Policier et enquête.

Romans ou documentaires, fiction ou faits réels, les détectives sont à l'honneur pour le mois de juillet. Consultez l'étalage de livres en lien avec la thématique, et joignez-vous à nous pour la prochaine rencontre du club de lecture!

Prochaine rencontre du club de lecture : mardi le 26 juillet 2022 à 19h

Friperie La Suite des choses

Horaire de la friperie :

Les bénévoles sont disponibles pour vous accueillir tous les jeudis en après-midi entre 14 h et 17 h ainsi que les vendredis soirs entre 18 h 30 et 21 h.

Adresse : 119 rue Renaud, sous-sol

Terrains sportifs et parcs

Le projet de poteaux et de filets dans nos parcs avance bien. Vous verrez prochainement des filets installés entre le terrain de balle-molle et le parc à chien. De plus, nous procédons à la mise à jour des lumières de ces parcs et à l'ajout dans certains lieux publics.

La Commission de toponymie du Québec a officialisé la demande de la municipalité pour nommer le parc à l'entrée du périmètre urbain, au coin des rues Édouard VII et Principale au nom de madame Marie-Flavie Raymond. Le conseil se penchera sur la réalisation d'une plaque commémorative en son honneur pour officialiser cette belle réalisation.

De plus, le conseil a déposé une nouvelle demande à la Commission de toponymie du Québec afin que le terrain de balle-molle soit nommé en l'honneur de monsieur Gilles Alexandre, initiateur de la ligue de balle-molle et fier citoyen engagé de la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur.

Vie communautaire

La municipalité a maintenant un tout nouveau portail en ligne. Le portail Voilà! Est accessible via le site de la municipalité www.sjlm.ca dans l'onglet administration—portail citoyen.

Le portail permet de consulter le compte de taxes en ligne, de voir le calendrier d'événements et les dates de collecte des ordures facilement. De consulter les dernières nouvelles selon l'intérêt ciblé de chacun et plus encore.

Nous procéderons aussi, dans les prochains mois, à l'ajout du module de demande de permis en ligne et de soumission de requêtes en ligne. Éventuellement, le portail vous permettra même de payer votre compte de taxes ou vos différentes transactions en ligne et même, de vous inscrire aux activités culturelles et de loisirs.

On vous invite donc dès maintenant à créer votre compte sur le portail municipal à l'adresse : https://saint-jacques-le-mineur.appvoila.com/fr/

Service d'aide à la recherche de logement

Depuis le 20 juin 2022, l'Office municipal d'habitation (OMH) de Châteauguay offre un Service d'aide à la recherche de logement (SARL) pour la population des MRC de Roussillon et des Jardins-de-Napierville. Une équipe de 6 personnes de l'OMH formée à cette fin se relaie pour assurer le service.

Le numéro de téléphone dédié exclusivement à la ligne d'urgence est le :

514 607-4742.

Le service sera offert du lundi 20 juin au jeudi 21 juillet 2022 tous les jours de la semaine de 8h00 à 20h00, et du 22 juillet au 30 septembre 2022 du lundi au vendredi de 08h00 à 18h00. Une boîte vocale permet aussi de laisser un message en tout temps.

La sécurité publique

Consultation citoyenne

On vous rappelle que la municipalité organise une consultation publique demain, mardi le 12 juillet, à la salle communautaire, pour discuter de l'avenir du service incendie. L'opinion des citoyens est très importante pour le conseil, qui souhaite prendre une décision reflétant les demandes de la communauté. Joignez-vous à nous en grand nombre pour échanger sur le document reçu la semaine dernière et les orientations à prendre pour le futur.

119 rue Renaud, dans la grande salle, à 19h.

Feux à ciel ouvert

Il est interdit de faire un feu à ciel ouvert sans avoir préalablement obtenu un permis de brûlage du Service de sécurité incendie de Saint-Jacques, lequel est gratuit.

Les pompiers tenteront de répondre à vos demandes dans les meilleurs délais, mais vous devez considérer un délai de 7 jours ouvrables pour une demande.

De plus, il est interdit de brûler des matériaux de construction. Ceux-ci devront être déposés au dépôt de matériaux qui est ouvert le deuxième samedi de chaque mois, ainsi que tous les mercredis sur rendez-vous.

On vous rappelle aussi qu'il est de la responsabilité de l'allumeur de vérifier l'indice de danger d'incendie de la SOPFEU!

Autres projets

Connection Hertel-New-York

Hydro-Québec, dans le cadre du projet d'interconnexion Hertel-New-York effectue des travaux de forage, sur la route Édouard VII, la montée St-Jacques et en bordure de l'autoroute 15, et ce du 6 juin au 6 août. La route n'est pas complètement fermée à la circulation, mais il est possible que le passage se fasse en alternance à certains endroits, donc prévoyez des possibles ralentissements dans vos déplacements.

Pour tous les détails, inscrivez-vous à l'infolettre du projet à l'adresse suivante :
https://infolettres.hydroquebec.com/demande-abonnement/T24?lang=FR

Dépôt de matériaux de construction

Où: 82, rue Principale, Saint-Jacques-le-Mineur

HORAIRE

Le samedi:	Le 2e samedi de chaque mois entre 9 h et 12 h (9 juillet, 13 août)
Le mercredi (sur ren-	18 mai au 26 octobre entre 13 h et 16 h

INFORMATIONS ET RV

Communiquez avec la municipalité au 450-347-5446, poste 403 ou par courriel info@sjlm.ca

POURQUOI : Le dépôt de matériaux de construction est un site mis à la disposition des citoyens de Saint-Jacques-le-Mineur pour favoriser la gestion des résidus de la construction, de la rénovation et de la démolition, de façon à ce que ces matériaux ne soient pas acheminés dans les sites d'enfouissement.

CONSIGNES D'UTILISATION

- **Pièce d'identité:** le service s'adresse uniquement aux résidents de la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur. Le résident doit présenter au préposé une pièce d'identité valide avec photo ainsi qu'une preuve de résidence. L'enregistrement de la visite sera effectué à l'adresse de la preuve de résidence.

Pièces d'identité acceptées	Preuves de résidence acceptées
Permis de conduire, carte d'assurance maladie, passeport canadien, carte de citoyenneté canadienne	Permis de conduire, relevé de taxe municipale de l'année en cours, bail pour l'année en cours (2022)

- **Véhicules acceptés:** seuls les véhicules de promenade tels que voiture, un véhicule utilitaire sport ou une camionnette incluant une remorque standard (maximum 1 essieu) sont acceptés;
- Deux (2) visites gratuites sont offertes par bâtiment résidentiel en 2022, chaque visite sera comptabilisée par le préposé selon le tableau suivant:

Il n'y a pas de demi-prix, une remorque de matériaux autres que du bardeaux d'asphalte ou d'argile de 80 pi³ devra débourser 160$ ou l'équivalant en nombre de visite avant de décharger.

- Le montant sera payable sur place en argent comptant seulement, un reçu sera émis par le préposé; Le citoyen est responsable de déposer lui-même les matériaux secs dans les conteneurs et de suivre les instructions du préposé.

Volume	Matériaux	Équivalent à
Moins de 64 pieds³ (moins de 1.8m³)	matériaux autres que bardeaux d'asphalte ou d'argile	1 visite
	bardeaux d'asphalte ou d'argile	2 visites
64 à 130 pieds³ (1.8m³ à 3.7m³)	matériaux autres que bardeaux d'asphalte ou d'argile	2 visites
	bardeaux d'asphalte ou d'argile	4 visites (coût extra = 160$)
Plus de 130 pieds³	Interdit	Interdit

Toute visite supplémentaire (dès la troisième visite), aura une charge de 80$/visite.

OUI

- -bois de construction (longueur de 2m. maximum)
- -bardeaux d'asphalte et d'argile
- -céramique
- -filage
- -gypse
- -isolant
- -masonite
- -panneau aggloméré ou de particules
- -papier de toiture
- -souche
- -vitres
- -porte, fenêtre, cadrage
- -meubles en bois

NON

- -ordures ménagères
- -toile, divan, matelas, coussin (utilisez la collecte des ordures ménagères)
- -électroménagers
- -bonbonnes de gaz comprimé
- -munitions et armes (communiquez avec la SQ)
- -bois enduit de créosote ou goudronné (traverse de chemin de fer)
- -produits explosifs
- -gravier, pierre, terre
- -pneus (consultez votre garagiste)
- -asphalte,